

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LODEVÈ - HERAULT



Séance du 14 mars 2025,

L'an deux mille-vingt-cinq et le 14 mars à 14h00,
le Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale s'est assemblé sous la
Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 463

Objet :

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ahmed KASSOUH,
Monique GALEOTE, Michel PANIS, Gilbert
MARTINEZ, Michèle NICOL, Laurent MAITRE,

Représentés :

Non représentés : Magali STADLER, Edith
POMAREDE, Marie THOMANN, Marie-Pierre
DELCROIX, Marc PIMPETERRE, Damien
ALIBERT

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

A la demande du Trésorier de Lodève, l'avis du Conseil d'administration est sollicité pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrable suivantes :

- Ces créances concernent des résidents décédés entre 2018 et 2020 dont les poursuites sont restées sans effets ou que les successions sont vacantes.
- Ces créances seront prises en charge financièrement avec une reprise sur provision d'un montant équivalent.

Nature Juridique	Exercice Pièce	Réf	N° ordre	Imputation	Nom du redevable	RAR	Motif
Particulier	2018	T-1015	1	7085	GALERA Suzanne	8.00	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-1015	2	7085	FEBRIER Christian	9.26	Dossier de succession vacante négatif
Particulier	2020	T-767	2	73532	DELHAYE Michel	77.23	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-127	3	73532	GALERA Suzanne	106.49	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-1015	1	73532	GALERA Suzanne	188.10	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-1211	1	7352121	GALERA Suzanne	194.37	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-767	1	7352121	FEBRIER Christian	473.30	Dossier de succession vacante négatif
Particulier	2020	T-218	1	735311	DELHAYE Michel	471.99	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-1015	2	735311	GALERA Suzanne	1818.50	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T- 834	2	735311	GALERA Suzanne	536.73	Poursuite sans effet
TOTAL							3 883.97 €

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables suivantes :

Nature Juridique	Exercice Pièce	Réf	N° ordre	Imputation	Nom du redevable	RAR	Motif
Particulier	2018	T-1015	1	7085	GALERA Suzanne	8.00	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-1015	2	7085	FEBRIER Christian	9.26	Dossier de succession vacante négatif
Particulier	2020	T-767	2	73532	DELHAYE Michel	77.23	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-127	3	73532	GALERA Suzanne	106.49	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-1015	1	73532	GALERA Suzanne	188.10	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-1211	1	7352121	GALERA Suzanne	194.37	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-767	1	7352121	FEBRIER Christian	473.30	Dossier de succession vacante négatif
Particulier	2020	T-218	1	735311	DELHAYE Michel	471.99	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T-1015	2	735311	GALERA Suzanne	1818.50	Poursuite sans effet
Particulier	2018	T- 834	2	735311	GALERA Suzanne	536.73	Poursuite sans effet
TOTAL							3 883.97 €

DIT que la dépense sera imputée au compte 6541 et qu'une recette sera inscrite au compte 7815, reprise sur provision.

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 14 mars 2025
Pour copie conforme

Présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE

